

**Projets de modification n° 1
et de révision allégée n° 1
du Plan local d'urbanisme
de la commune de Lécousse**

**1ER AVIS D'ENQUÊTE
PUBLIQUE UNIQUE**

Par arrêté en date du 13 septembre 2021, Mme le Maire de Lécousse a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur :

- le projet de modification n° 1 du Plan local d'urbanisme destiné à permettre la suppression de plusieurs emplacements réservés, la modification de certaines orientations d'aménagement et de programmation et quelques adaptations du règlement écrit,

- le projet de révision allégée n° 1 du Plan local d'urbanisme destiné à autoriser sous conditions les installations classées pour la protection de l'environnement dans la zone UAct à vocation commerciale et tertiaire couvrant les zones du Parc et de la Pilais.

Les procédures de modification n° 1 et de révision allégée n° 1 du PLU ont été dispensées d'évaluation environnementale par décisions de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale. Ces décisions sont jointes au dossier d'enquête publique.

L'enquête publique se déroulera du lundi 4 octobre 2021 à 9 h 00 au jeudi 4 novembre 2021 inclus à 17 h 30, soit une durée de 32 jours.

À cet effet, le conseiller délégué auprès du président du tribunal administratif a désigné Mme Danièle Fayssé, urbaniste, en qualité de commissaire enquêtrice.

Pendant la durée de l'enquête :

- les pièces du dossier seront déposées à la mairie de Lécousse aux jours et heures habituels d'ouverture afin que chacun puisse les consulter et consigner ses observations éventuelles sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'attention de Mme la Commissaire enquêtrice, laquelle les annexera au registre,

- les pièces du dossier sont également consultables sur le site internet de la commune de Lécousse : www.lecoussse.fr

Les observations peuvent être communiquées à Mme la Commissaire enquêtrice, par courrier, par voie électronique à l'adresse unique suivante : enquetepublique.PLU@lecoussse.fr

- une permanence sera assurée par Mme la Commissaire enquêtrice à la mairie de Lécousse afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public, les jours et heures suivants :

- le lundi 4 octobre 2021, de 9 h 00 à 12 h 00,

- le mercredi 20 octobre 2021 de 14 h 30 à 17 h 30,

- le jeudi 4 novembre 2021 de 14 h 30 à 17 h 30.

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice à la mairie de Lécousse et sur le site internet de la commune www.lecoussse.fr pendant un an à compter de la date de remise de ce rapport.

À l'issue de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice, la modification n° 1 du PLU et la révision allégée n° 1 du PLU seront soumises à l'approbation du conseil municipal par voie de délibération.

Anne PERRIN
Maire de Lécousse.

Préfet d'ILLE-ET-VILAINE
Direction de la coordination
interministérielle et de l'appui territorial

Vie des sociétés



Société d'Avocats - 2 rue de la Mabilais
CS 24227 - 35042 RENNES Cedex.

SOFIOUEST

SA au capital de 5 639 829 euros
Siège social : 38, rue du Pré Botté
35000 RENNES
RCS Rennes 549 200 509

NOMINATION DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le conseil d'administration en date du 19 mai 2021 a décidé de nommer en qualité de directeur général M. Patrice Hutin, demeurant actuellement à Paris (75006), 46, rue Saint-Placide à compter du 1er juillet 2021.

Pour avis.



BANK'R

Société par actions simplifiée
Au capital de 50 000 euros
Siège social : 2, rue de la Mabilais
35000 RENNES
RCS Rennes 891 585 242

NOMINATION DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire du 31 août 2021 les associés ont nommé M. Joseph Malfait, demeurant 3, rue de Madagascar, 75012 Paris en qualité de directeur général à compter du 31 août 2021.

Mention sera faite au RCS de Rennes.

Pour avis
Le Président.



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 septembre 2021 à Rennes, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société à responsabilité limitée.
Dénomination : Novati.
Siège social : 7, rue Eugène-Frevssinet.



Société d'Avocats - 2 rue de la Mabilais
CS 24227 - 35042 RENNES Cedex.

SOFIOUEST

S.A. au capital de 5 639 829 euros
Siège social : 38, rue du Pré Botté
35000 RENNES
RCS Rennes 549 200 509

AVIS

L'assemblée générale mixte à compétence ordinaire annuelle et extraordinaire en date du 24 juin 2021 a décidé du changement de dénomination sociale :

Ancienne mention : Société de participation et de financement dans la communication.
Nouvelle mention : Sofioouest.
Les statuts ont en conséquence été mis à jour.

Pour avis.



PICHON P MAÇONNERIE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 3, lieudit Lairgué
35120 BAGUER-PICAN

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Baguer-Pican du 6 août 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : Pichon P Maçonnerie.

Siège social : 3, lieudit Lairgué, 35120 Baguer-Pican.
Objet social : activité de maçonnerie générale, de terrassement, rénovation et neuf.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 2 000 euros.
Gérance : M. Patrice Pichon demeurant 3, lieudit Lairgué, 35120 Baguer-Pican.
Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de Saint-Malo.

Pour avis
La Gérance.

ENTREPRISE LODE-BODIN

Société à responsabilité limitée
Au capital de 13 920 euros
Siège social : 27, rue Anatole-le-Braz
35300 FOUGÈRES
341 153 112 RCS Rennes

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Rennes (35) du 10 septembre 2021, il a été constitué une société par actions simplifiée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : Meran Montfort.
Capital : 2 000 euros.

Siège social : Montfort-sur-Meu (35160), 2, rue du Suroit.

Objet :
- la gestion d'un cabinet d'imagerie médicale en télé imagerie (télé-radiologie, télé-échographie...);

- la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.
Durée : 99 ans.

Exercice du droit de vote : tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque associé dispose d'un nombre de voix équivalent au nombre d'actions qu'il détient.

Transmission d'actions : les transmissions d'actions sont libres si la société est unipersonnelle, ainsi qu'entre associés si la société comporte au plus deux associés. Toutes les autres transmissions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : la société "Meran", société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé à Chantepie (35135), 101 B, avenue André-Bonnin et qui est immatriculée au RCS de Rennes sous le numéro 891 917 056, a été nommée présidente de la société pour une durée indéterminée.

La société sera immatriculée au RCS de Rennes.

Pour avis.

Autres légales

LIQUIDATION JUDICIAIRE DE LA SARL JEROME DU 13 JUILLET 2021

LA SELARL David - Goïc & Associés, prise en la personne de Me Daniel David, mandataire judiciaire ayant son cabinet, 60, avenue Fontaine-au-Bonhomme, bâtiment B, Le Clos Fontaine, 35400 Saint-Malo, informe les salariés de SARL Jérôme, La Costardais, 35540 Miniac-Morvan, du dépôt des états de créances salariales auprès du greffe du tribunal de commerce de Saint-Malo. Le délai de forclusion pour saisir le Conseil de Prud'hommes (2 mois) court à compter de la présente publication (articles L.625-1 et R.625-3 du Code de commerce).